

## *La vocation africaine du Zaïre: mythe ou réalité?*

Ngoïe TSHIBAMBE

Universidad de Lubumbashi (Zaïre)

### **Introduction**

L'existence du Zaïre au centre de l'Afrique lui confère une position stratégique dont Frantz Fanon a rendu compte lorsqu'il disait: «L'Afrique a la forme d'un revolver dont la gachette est placée au Zaïre». Cette position dont le Zaïre a fait les frais lorsqu'il venait d'accéder à l'indépendance en 1960, en ayant vécu une période sombre de guerres intestines et de sécessions où les intérêts géo-stratégiques des grandes puissances n'ont pas été absents<sup>1</sup>, place ce pays à même de jouer un rôle important sur la scène diplomatique africaine. C'est pourquoi, au niveau du continent et par rapport à sa politique extérieure, le Zaïre s'est choisi le principe de la vocation africaine.

A ce sujet, le Professeur zaïrois Yezi Pyana-Fumu dira: «Le Zaïre est avant tout un Etat africain. Situé au coeur de l'Afrique, immense et entouré de nombreux voisins, le Zaïre se sent proche de tous les autres Etats du continent non seulement par la géographie, mais aussi par les moeurs, l'histoire et la culture. De cette position naturelle résulte sa vocation particulière qui est l'expression d'une individualité étatique unique et singulière. La vocation africaine du Zaïre, en effet, peut être définie comme un appel spécifique adressé à ce pays par la nature, afin d'accomplir une mission déterminée dans la vie politique des Etats du continent» (Yezi P. -F. 1979: 34).

Cependant, il convient de noter que cette vocation africaine du Zaïre n'est pas unimodale. Du fait que «le Zaïre est le trait d'union entre plusieurs pays de l'Afrique centrale. Il est entouré de pays francophones, lu-

<sup>1</sup> Houart P., *La pénétration communiste au Congo*, Bruxelles, Centre de Documentation Internationale, 1960.

—Weissman S. R., *American Foreign policy in the Congo, 1960-1964*, Ithaca and London, Cornell University Press, 1974.

sophones, arabophones»<sup>2</sup>, il s'ensuit que la première modalité de cette vocation se manifeste par l'option de la politique de bon voisinage dont la matérialisation s'exprimera par l'existence de «tripartites», des conférences diplomatiques, voire d'organisations internationales entre le Zaïre et chacun des pays limitrophes. C'est le cas de la tripartite Zaïre-Rwanda-Burundi qui s'est muée en la Communauté Economique des Pays de grands Lacs. C'est également la raison d'existence de la tripartite Zaïre-Tanzanie-Zambie. Il en est de même de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale à laquelle adhère Zaïre (Yezi P. -F. 1979: 39-40).

D'autre part, s'intégrant à l'Afrique comme une partie à un tout, le Zaïre se doit de mener une action ou adopter une attitude solidaire à celle de l'ensemble, c'est-à-dire l'ensemble africain. Par ici se dégage l'urgence de la promotion de l'unité africaine, qui est ainsi la seconde modalité de la vocation africaine. C'est à juste titre que la Manifeste de la N'Sele, la charte du Mouvement Populaire de la Révolution, Parti-Etat sous la deuxième République, déclarait: «L'Afrique doit se présenter comme un bloc de manière à peser de tout son poids dans les dialogues internationaux. Le MPR soutiendra de toutes ses forces une politique de solidarité par un apport effectif à l'Organisation de l'Unité africaine»<sup>3</sup>. Par ailleurs, cette seconde composante de la vocation africaine a été systématisée par le législateur zaïrois qui, sous la seconde République, a déclaré la disponibilité du Zaïre pour la promotion de l'unité africaine, même si cela peut coûter l'abandon partiel de sa souveraineté étatique (Article 120, Constitution du Zaïre 1983).

C'est cette dernière composante de la vocation africaine du Zaïre que nous nous proposons de passer au crible en analysant la participation diplomatique de ce pays aux travaux de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Autrement dit, la question se pose de savoir si la diplomatie zaïroise est engagée effectivement sur la voie de la promotion de l'unité africaine, par le biais de l'organisation panafricaine, la participation diplomatique étant un indice d'expression politique de la volonté de promotion de l'idéal communautaire (Ndesho R. 1984: 7). En effet, cette participation sera appréciée par rapport à la présence du Chef de l'Etat, le Président de la République car aux termes de la Constitution du Zaïre, celle de la seconde République, il est stipulé en son article 47 que le Chef de l'Etat est le seul responsable de la politique étrangère dont il remplit des fonctions spécifiques, en la concevant, en en coordonnant les activités diplomatiques et en en déterminant aussi bien les moyens que les objectifs (Art. 47. Constitution du Zaïre. 1983).

Mais pour bien apprécier l'engagement du Zaïre au niveau de l'OUA, nous considérerons également la participation de ce pays aux sessions de

<sup>2</sup> Mobutu S. S., Discours prononcé à la 28<sup>è</sup> Assemblée générale des Nations Unies à New York, Octobre 1973, D.A.M. tome 2, p. 369.

<sup>3</sup> Manifeste de la N'Sele, Kinshasa, Forcad-IMK, 1984, p. 28.

la Conférence des Chefs d'Etat d'Afrique et France (CCEAF), ce qui nous donnera une assiette pour une analyse illustrative. Cette étude couvre la période allant de 1975 à 1988.

Trois points structurent l'ossature de cette étude. La présentation de l'OUA et de la CCEAF constitue la première section; la seconde visualisera la participation diplomatique du Zaïre aux sommets de l'OUA et de la CCEAF pendant la période considérée. La troisième section est une esquisse d'explication des choix extérieurs du Zaïre.

## L'O.U.A. et la C.C.E.A.F.

### L'O.U.A.

Des études systématiques sur l'OUA sont variées et abondantes<sup>4</sup>. Ce que nous pouvons néanmoins noter, est le fait que créée en 1963, après tant de tractations, l'OUA est une organisation intergouvernementale classique où les principes de souveraineté, de non ingérence dans les affaires intérieures et d'égalité souveraine des Etats sont sacro-saints. La victoire de la thèse associationniste, représentée par le Groupe de Monrovia/Brazzaville, a consacré l'ajournement sine die de la supranationalité exigée par la thèse intégrationniste dont le Docteur Kwame N'krumah fut l'ardent défenseur (Mfoulou J. 1986).

Devant les défis du système international, notamment les menaces d'hégémonie, de domination et d'exploitation de l'Afrique par d'autres puissances, l'Organisation panafricaine devrait permettre, à ce continent dont les Etats venaient d'accéder à la souveraineté internationale, de se réaliser et de s'épanouir effectivement en tant que «centres souverains de décision et capacités de contrainte physique» (Barrea J. 1978: 63). Aussi, les Pères-fondateurs eurent-ils raison pour pouvoir atteindre ces objectifs, de déclarer vouloir coordonner et harmoniser la coopération politique et diplomatique des Etats africains (article 2, § 1 et 2. Charte de l'OUA).

Pour pouvoir jouer ce rôle de modulation du «système africain» comme cadre aux relations à l'intérieur de celui-ci et point d'appui pour une action à l'extérieur pour étendre le système<sup>5</sup>, l'OUA a, dans son organisation fonctionnelle, prévu comme organe principal, la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement, dont la rencontre annuelle en sessions ordinaires (et/ou

<sup>4</sup> Boutros-Ghali B. *L'Organisation de l'Unité Africaine*, Paris, Ed. A. Colin, 1969.

—Cervenka Z., *The Unfinished quest for unity. Africa and the OUA*, London, Africa Books, 1977

—Mononi A. N. *L'Organisation de l'Unité Africaine: 20 ans après*, Kinshasa, P.U.Z., 1984.

<sup>5</sup> Zartman W., cité par Kwam Kouassi E., *Les Rapports entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'Unité Africaine*, Bruxelles, E. Bruylant, 1978, pp. 110-113.

extraordinaires) permet l'adoption des lignes directrices d'action communes pour élever le seuil d'efficacité des Etats africains dans le concert des Nations. A ce titre et pour relever son seuil d'efficacité, l'OUA se doit de recevoir de plus en plus d'«in-put» de la part des Etats africains membres.

Après cette brève présentation de l'OUA, il sied de donner également la carte d'identité de la CCEAF.

### *La CCEAF*

C'est en 1973, dix années donc après la création de l'OUA, que pour la première fois, à la demande de l'ex-président nigérien Hamani Diori, dix Etats africains francophones et la France, se sont réunis à Paris pour discuter des problèmes se posant dans leur coopération. C'est, en fait, devant l'ampleur et la quasi-généralisation des demandes de révision des accords de coopération exprimées par les Etats africains que la France accepte de se concerter avec ceux-ci.

Initialement cadre d'harmonisation des litiges opposant Français et Africains francophones, la CCEAF en vint, peu à peu, à s'ouvrir aux autres Etats d'Afrique qui ne faisaient pas partie du «précarré» français. Aussi, cette ouverture fait-elle entrevoir les enjeux de ce forum consistant, pour la France, en plus du renforcement de son influence politique, à rapprocher les Etats africains en vue de les soustraire à l'influence du bloc de l'Est dont la percée, sur ce continent a partir de 1975 (en Ethiopie, soutien cubain et est-allemand au Général Andom; soutien massif cubain au MPLA en Angola), provoqua des inquiétudes en Occident (Chaliand G. 1980: 15,65) qui se résolut de déployer une «offensive stratégique» confiée à la France. C'est le déploiement de cette stratégie qui explique l'institutionnalisation de cette instance à partir de 1975 lors du Sommet de Bangui.

Cette «rencontre de famille» tient annuellement ses réunions au sommet tour à tour en France et dans une des capitales africaines.

Quand bien même la CCEAF ne serait pas une organisation internationale, le forum qu'elle offre pour des échages de points de vue lui concède une importance manifeste sur la scène africaine. C'est en raison de la mobilisation des Etats africains lors des assises de la CCEAF que nous avons jugé opportun de la considérer comme élément de comparaison pour saisir la volonté du Zaïre de renforcer la solidarité africaine.

Dans le point suivant, nous tenterons de visualiser la participation du Zaïre aux assises de ces deux instances politique, l'OUA et la CCEAF.

### **La participation diplomatique du Zaïre à l'OUA et à la CCEAF: de 1975 à 1988**

Il s'agit ici de présenter deux tableaux où nous épinglerons, pour chacune de ces deux instances politiques, l'année de la tenue du sommet, le

lieu de la réunion, les questions débattues, et ce qui est plus important, le niveau qualitatif de la représentation de Zaïre. D'emblée, il convient de savoir que le niveau qualitatif de la représentation du Zaïre se manifeste par la présence du Chef de l'Etat zaïrois lui-même, centre d'impulsion et de décision de la politique générale du pays et de la politique étrangère en particulier. Les articles 35 et 47 de la Constitution zaïroise de la deuxième République sont explicites sur cet aspect qui nous concerne.

**Tableau n.° 1: Sommets de l'OUA: 1975-1988**

| N.° | Date du Sommet                                             | Lieu                       | Questions débattues                                                                                                                                                                           | Représentation du Zaïre   |
|-----|------------------------------------------------------------|----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| 1.  | 28 juillet-<br>1er Août 1975<br>(12 <sup>e</sup> sommet)   | Kampala<br>(Ouganda)       | — Expulsion d'Israel de l'ONU<br>— Situation en Angola<br>— Question du Sahara Occidental<br>— Dossier Rhodésien                                                                              | Chef de l'Etat<br>présent |
| 2.  | 2 juillet-<br>5 juillet 1976                               | Port-Louis<br>Ile Maurice  | — Sahara Occidental<br>— Putsch au Soudan<br>— Conciliation et unification<br>de mouvements de libération<br>rhodésiens<br>— Vente des centrales nucléaires<br>françaises à l'Afrique du Sud. | Chef de l'Etat<br>absent  |
| 3.  | 2 juillet-<br>5. juillet 1977<br>(14 <sup>e</sup> sommet)  | Libreville<br>(Gabón)      | — Mise en place des structures<br>de négociation au sujet des<br>conflits africains<br>— Guerre du Shaba dont le<br>Zaïre rejette le rapport<br>du Secrétaire Général de l'OUA                | Chef de l'Etat<br>présent |
| 4.  | 18 juillet-<br>22 juillet 1978<br>(15 <sup>e</sup> sommet) | Khartoum<br>(Soudan)       | — Sahara Occidental<br>— Election du Secrétaire<br>Général de l'OUA (Edem Kodjo)<br>— Solution des conflits africains                                                                         | Chef de l'Etat<br>présent |
| 5.  | 17 juillet-<br>21 juillet 1979<br>(16 <sup>e</sup> sommet) | Monrovia<br>(Liberia)      | — Question de Rhodésie<br>— Traité de paix israelo-<br>égyptien<br>— Sahara occidental<br>— Projet d'une Charte<br>africaine des Droits de<br>l'Homme et des peuples                          | Chef de l'Etat<br>absent  |
| 6.  | 1 juillet-<br>4 juillet 1980<br>(17 <sup>e</sup> sommet)   | Freetown<br>(Sierra Leone) | — Conflit tchadien<br>— Conflit du Sahara Occ.<br>— Problèmes économiques<br>de l'Afrique                                                                                                     | Chef de l'Etat<br>absent  |

| N.º | Date du Sommet                                               | Lieu                          | Questions débattues                                                                                                                                                                                                                                                                 | Représentation du Zaïre                                     |
|-----|--------------------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| 7.  | 24 juin-<br>28 juin 1981<br>(18 <sup>e</sup> sommet)         | Nairobi<br>(Kenya)            | — Sahara occidental<br>— Tchad<br>— Problème namibien<br>— Problèmes économiques<br>du continent                                                                                                                                                                                    | Chef de l'Etat<br>présent                                   |
| 8.  | 23 novembre-<br>25 novembre 1982<br>(19 <sup>e</sup> sommet) | Tripoli<br>(Libye)            | — Tchad<br>— Déblocage de la crise<br>de l'OUA                                                                                                                                                                                                                                      | Chef de l'Etat<br>absent                                    |
| 9.  | 12 novembre-<br>15 novembre 1984<br>(20 <sup>e</sup> sommet) | Addis-Abeba<br>(Ethiopie)     | — Tchad<br>— Problèmes économiques<br>du continent dont création<br>d'un Fonds africain d'assistance<br>et d'urgence contre la secheresse<br>et la famine<br>— Proposition de la tenue<br>d'un sommet exclusivement<br>économique pour relancer<br>le PAL                           | Le Zaïre<br>suspende sa<br>participation<br>à l'Etat absent |
| 10. | 18 juillet-<br>20 juillet 1985<br>(21 <sup>e</sup> sommet)   | Addis-Abeba<br>(Ethiopie)     | — Appel à la ratification<br>de la Charte africaine des<br>droits de l'Homme et des<br>peuples<br>— Election du nouveau Secrétaire<br>Général de l'OUA (Ide Oumarou)<br>— Tchad<br>— Dette extérieure de l'Afrique<br>et Déclaration en faveur de la<br>relance agricole en Afrique | Le Zaïre a<br>suspendu sa<br>participation<br>à l'OUA       |
| 11. | 18 juillet-<br>30 juillet 1986<br>(22 <sup>e</sup> sommet)   | Addis-<br>Abeba<br>(Ethiopie) | — Problèmes économiques de<br>l'Afrique<br>— Apartheid<br>— Guerre civile en Angola<br>— Condamnation de l'aide<br>américaine et de l'Afrique du<br>Sud à l'Unita.                                                                                                                  | Chef de<br>l'Etat<br>présent                                |
| 12. | 27 juillet-<br>29 juillet<br>(23 <sup>e</sup> sommet)        | Addis-<br>Abeba<br>(Ethiopie) | — Tchad<br>— Sahara Occidental<br>— Dette africaine<br>— Convocation d'une session<br>spéciale sur les problèmes<br>économiques et financiers<br>de l'Afrique.                                                                                                                      | Chef de<br>Etat absent                                      |

| N.° | Date du Sommet                                | Lieu                      | Questions débattues                                                                                                                                                  | Représentation du Zaïre |
|-----|-----------------------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| 13. | 26mai-28 mai 1988<br>(24 <sup>e</sup> sommet) | Addis-Abeba<br>(Ethiopie) | — Dossier sur les déchets toxiques en Afrique et adoption de la «Déclaration d'Addis-Abeba»<br>— Constat amer sur les progrès lents du PAL (Plan d'Action de Lagos). | Chef de Etat absent     |

Source: *Zaïre-Afrique*. 1975-1989.  
*Afrique contemporaine*. 1980-1989.

**Tableau n.° 2: Sommets de la CCFAF: 1975-1988.**

| N.° | Date du Sommet                          | Lieu               | Questions débattues                                                                                  | Représentation du Zaïre        |
|-----|-----------------------------------------|--------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| 1.  | 7/3-8/3/75<br>(2 <sup>e</sup> sommet)   | Bangui<br>(R.C.A.) | — Problèmes économiques dans la coopération franco-africaine<br>— Indépendance de Djibouti           | Zaïre invité comme observateur |
| 2.  | 10/5-11/5/76<br>(3 <sup>e</sup> sommet) | Paris<br>(France)  | — Litiges opposant la France et l'Afrique dans la coopération                                        | Chef de l'Etat présent         |
| 3.  | 20/4-21/4/77<br>(4 <sup>e</sup> sommet) | Dakar<br>(Sénégal) | — Questions économiques<br>Assistance financière de la France à l'Afrique<br>— Sécurité de l'Afrique | Chef de l'Etat Absent          |
| 4.  | 22/5-23/5/78<br>(5 <sup>e</sup> sommet) | Paris<br>(France)  | — Coopération financière<br>— Coopération militaire                                                  | Chef de l'Etat présent.        |
| 5.  | 21/5-22/5/79<br>(6 <sup>e</sup> sommet) | Kigali<br>(Rwanda) | — Sécurité<br>— Construction d'une Mission africaine sur les crimes de Bokassa                       | Chef de l'Etat présent.        |
| 6.  | 9/5-10/5/80<br>(7 <sup>e</sup> sommet)  | Nice<br>(France)   | — Nouvel ordre économique international                                                              | Chef de present                |
| 7.  | 3/22-4/11/81<br>(8 <sup>e</sup> sommet) | Paris<br>(France)  | — Tchad<br>— Sahara Occidental<br>— Namibie<br>— Sécurité<br>— Dialogue Nord-Sud                     | Chef de l'Etat présent         |

| N.° | Date du Sommet                             | Lieu                   | Questions débattues                                                                                                                                   | Représentation du Zaïre |
|-----|--------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| 8.  | 8/10-9/10/82<br>(9 <sup>e</sup> sommet)    | Kinshasa<br>(Zaïre)    | — Crise de l'OUA<br>— aide au Tchad<br>— autosuffisance alimentaire de l'Afrique<br>— Namibie                                                         | Chef de l'Etat présent  |
| 9.  | 3/10-4/10/83<br>(10 <sup>e</sup> sommet)   | Vittel<br>(France)     | — Tchad et plan d'urgence d'aide pour l'autosuffisance alimentaire de l'Afrique                                                                       | Chef de l'Etat présent  |
| 10. | 11/12-12/12/84<br>(11 <sup>e</sup> sommet) | Bujumbura<br>(Burundi) | — Tchad<br>— Désertification et famine en Afrique                                                                                                     | Chef de l'Etat présent  |
| 11. | 12/12-13/12/85<br>(12 <sup>e</sup> sommet) | Paris<br>(France)      | — Dette africaine<br>— Conflit tchado-libyen<br>— Afrique australe                                                                                    | Chef de l'Etat présent  |
| 12. | 14/11-15/11/86<br>(13 <sup>e</sup> sommet) | Lomé<br>(Togo)         | — Tchad<br>— Proposition d'un «plan Marshall pour l'Afrique»                                                                                          | Chef de l'Etat présent  |
| 13. | 10/12-12/12/87<br>(14 <sup>e</sup> sommet) | Antibes<br>(France)    | — Situation et position africaines sur son endettement extérieur                                                                                      | Chef de l'Etat présent  |
| 14. | 15/12-16/12/88<br>(15 <sup>e</sup> sommet) | Casablanca<br>(Maroc)  | — Problèmes économiques internationaux<br>— Solidarité Nord-sud<br>— Renforcement des flux financiers publics et privés, bilatéraux et multilatéraux. | Chef de l'Etat présent  |

Source: *Zaïre-Afrique*, 1975-1989.

H. Sada, «Comment se renouveler?», in *Jeune-Afrique*, n.° 1407-1408, 23-30 Décembre 1987, p. 40

Au regard de ces deux tableaux, il ressort qu'au niveau de l'OUA qui a organisé de 1975 à 1988 treize sessions ordinaires de son organe principal, le Chef de l'Etat zaïrois a pris part en personne à cinq sessions, ce qui représente, à peu de choses près, 38% de participation. Quant à la CCEAF qui a tenu pour la même période quatorze sessions, le Chef de l'Etat y a été présent douze fois, ce qui donne 85% de présence.

Pourquoi cette préférence pour la CCEAF et cette négligence de l'OUA? C'est à cette double question que nous tenterons de répondre dans ce dernier point.

## Les choix extérieurs du Zaïre

Le comportement diplomatique du Zaïre dont nous avons démontré, au regard du principe de la vocation africaine et en fonction, notamment, de la solidarité à l'unité africaine, le faible taux d'intérêt pour la période d'étude, résulte de choix extérieurs de ce pays. Le problème des choix extérieurs à parler de la politique extérieure du Zaïre.

James Rosenau définit cette politique comme «l'effort d'une société nationale en vue de contrôler son environnement externe par la préservation des situations favorables et la modification des situations défavorables»<sup>6</sup>. En effet et de manière générale, cette politique poursuit des objectifs généraux que l'observation empirique ramène à trois variables, ainsi que le dira le professeur américain Karl W. Deutsch: «la politique étrangère de chaque pays traite d'abord de la préservation de son indépendance et de sa sécurité, ensuite de la poursuite et la protection de ses intérêts économiques» (Deutsch K. W. 1989:97).

Si nous acceptons les considérations de Karl Deutsch sur les objectifs de la politique étrangère, il deviendra facile d'expliquer le comportement diplomatique du Zaïre, c'est-à-dire, pour le cas d'espèce, ses préférences pour la CCEAF et son inactivisme au niveau de l'OUA.

Du fait que la CCEAF a pour Etat membre prépondérant, la France, cette France qui est «l'avocate inlassable de l'Afrique (du Zaïre)», elle dispose des capacités et des ressources nécessaires dont le Zaïre est en quête pour assurer son indépendance, sa sécurité et ses intérêts économiques. D'ailleurs, pour situer à leur juste valeur les attentes zaïroises d'après de la CCEAF, il est indiqué de rappeler les propos du chef de l'Etat zaïrois qui, s'adressant au président français à l'occasion du 9<sup>e</sup> sommet d'octobre 1982 à Kinshasa, disait: «Rappelez-vous l'année 1958, il y a 24 ans, lorsqu' à partir de Brazzaville,... le Général de Gaulle sonna le glas du colonialisme en imprimant une orientation décisive au destin politique des Etats de l'Afrique française... Vous êtes aujourd'hui à Kinshasa dans un enjeu d'un ordre différent qui relève de l'économie et de la sécurité... Nous voulons que vous soyez l'Homme qui peut consacrer l'avènement d'une ère nouvelle garantissant la sécurité des Etats d'Afrique»<sup>7</sup>. Ainsi, le Zaïre est parvenu à signer avec la France des accords d'assistance technique militaire. C'est ainsi que des manoeuvres militaires conjointes ont été organisées entre la France et le Zaïre. C'est pourquoi aussi le Zaïre fut secouru par la France par deux fois lors des deux guerres du Shaba en 1977 et en 1978 (Luckham R. 1982:95-110).

<sup>6</sup> Rosenau J. cité par Zorgbibe C., *Les Relations Internationales*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, P.U.F., 1978, p. 55.

<sup>7</sup> Mobutu S. S., Allocution à la 9<sup>e</sup> session de la CCEAF, Octobre 1982, Kinshasa, in *Eli-ma spécial*, sans n.°, Kinshasa, Décembre 1982, p. 32.

Quant à la promotion des intérêts économiques, il faut entendre, pour le Zaïre, la recherche des ressources économiques et techniques devant lui permettre de se consacrer à l'oeuvre du développement. C'est, au demeurant, ce dossier qui attire les Etats africains comme des fourmis vers un grenier. C'est à l'occasion des sessions de la CCEAF (par des consultations bilatérales) que le Zaïre discute avec la France de différents problèmes économiques et au terme desquelles le Zaïre reçoit aide financière et assistance technique. La France qui fait partie des trois premiers partenaires commerciaux du Zaïre, lui garantit des substantielles ressources politiques et économiques, lesquelles ont constitué et continuent à constituer des sources de légitimation externe du régime.

Voilà les raisons qui expliquent l'activisme du Zaïre au niveau de la CCEAF. Mais le Zaïre peut-il recevoir de telles ressources au niveau de l'OUA? Du fait que celle-ci est composée des Etats africains, pauvres et sous-développés, il est difficile pour l'Organisation panafricaine de répondre par des actions concrètes aux préoccupations zaïroises de sécurité et de développement. Le projet de la création d'un «Haut Commandement africain» n'a pas abouti; l'Acte final de Lagos et le Plan d'action de Lagos adoptés en 1980 par l'OUA n'ont connu qu'un piètre début d'exécution (Ndesho R. et alii. 1985:399). De là, à considérer l'OUA comme un «machin bruant», il n'y a qu'un pas, que le Zaïre de la deuxième République a franchi allégrement. C'est le franchissement de ce pas qui rend compréhensible le faible pourcentage de participation du Chef de l'Etat zaïrois aux sessions de l'organe principal de l'OUA.

### Considérations finales

L'articulation de la position du Zaïre aux nécessités de sa politique étrangère a déterminé l'option de la «vocation africaine» du Zaïre comme un des principes de cette politique. Qu'une disposition de la Constitution du Zaïre de la seconde république fasse référence à l'abandon partiel de la souveraineté du pays au nom de l'unité africaine constitue la preuve de l'importance de ce principe.

En effet, ce principe se manifeste sous la double modalité de la politique de bon voisinage et de la promotion de l'unité africaine.

En ce qui concerne cette dernière modalité de la vocation africaine, il faut reconnaître que le Zaïre adopte un profil bas. Si l'avenir n'est écrit nulle part, le passé, en tout cas, laisse des traces et c'est sur ces traces que nous avons cherché à reconstruire la participation diplomatique du Zaïre aux travaux de l'organe principal de l'OUA, participation dont le niveau qualitatif est atteint par la présence du Chef de l'Etat zaïrois. La visualisation de différentes sessions de l'OUA démontre un faible pourcentage de présences du Zaïre. Pour la période considérée, le Zaïre a été présent à con-

currence de 38% aux sommets de l'OUA. Ce qui est bien faible comme expression de la volonté de promotion de la solidarité africaine par un apport effectif à l'organisation panafricaine.

La vocation africaine du Zaïre, dont nous avons analysé le poids de déterminations dans les actions extérieures du Zaïre, est un principe qui découle du déterminisme géographique, c'est-à-dire, de la position du Zaïre au centre de l'Afrique. Et comme le dit le professeur Yezi Pyana-Fumu, cette position géographique est une donnée permanente dont, qu'on le veuille ou non, tout régime au Zaïre doit tenir compte (Yezi P.-F. 1979:87). A ce titre, quelles que soient les actuelles orientations de la diplomatie zaïroise au regard de la solidarité africaine, la Zaïre se verra obligé dans l'avenir d'agir dans le sens de sa géopolitique, ce qui accroîtra son rôle diplomatique en Afrique et, ainsi, dans le monde.

#### REFERENCES

- BARRERA J.: *Théories des Relations Internationales*, Bruxelles, Ciaco éditeur, 1978.
- CHALIAND G.: *L'enjeu africain. Géostratégie des grandes puissances*, Paris, Ed. du Seuil, 1980.
- DEUTSCH K. W.: *Analysis of International Relations*, 3<sup>th</sup> edition, New Delhi, Prentice-Hall of India, 1989.
- LUCKHAM, R.: «Le militarisme français en Afrique», in *Politique Africaine*, n. 5, vol. II, Février 1982.
- NDESHO R.: *Le système d'intégration africaine*, Kinshasa, P.U.Z., 1984.
- NDESHO R. et alii: *L'anti-dérive de l'Afrique en désarroi*, Kinshasa, P.U.Z., 1985.
- YEZI, P.-F.: *La géopolitique internationale du Zaïre*, Lubumbashi, Ed. Africa, 1979.
- MFOULOU, J.: *L'OUA: triomphe de l'unité ou des nationalités?*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1986.
- NGUYEN, V. C.: *Les Politiques d'unité africaine*, thèse, Lubumbashi, P.U.Z., 1975.
- Charte de l'O.U.A.
- Constitution de la République du Zaïre révisée, 1983.
- Zaïre-Afrique*, publication du CEPAS, Kinshasa, 1975-1989.
- Afrique contemporaine*, Paris, 1980-1989.
- SADA, H.: «Comment se renouveler?», in *Jeune-Afrique*, n.° 1.407-1.408, 23-30 Décembre 1987, p. 40.

## Resumen

La ubicación geográfica de Zaire en el centro de África, compartiendo fronteras comunes con países francófonos, arabófonos y anglófonos, convierte la vocación africana en la piedra angular de su política exterior. La política de buena vecindad y la promoción de la unidad africana constituyen los principales sustratos de dicha vocación. El estudio averigua en la práctica este segundo aspecto, en uno de los períodos de la Segunda República (1975-1988), en el que el Jefe de Estado era el principal órgano de la política exterior, a través del estudio comparativo de la participación del Jefe de Estado en las cumbres de la Organización de la Unidad Africana (OUA) y en las de una conferencia diplomática, basada en la francofonía como instrumentos de relaciones internacionales, la Conferencia de Jefes de Estado de África y Francia (CCEAF). Descuartizada entre la fuerza política centrípeta de la unidad africana que le imponen la naturaleza y el corazón, y la fuerza centrífuga, nacida de la dependencia económica y militar respecto a Francia, es decir de la razón, la diplomacia zaireña de la Segunda República ha relegado a un segundo plano el corazón en pro de la razón, al constituir el apoyo económico y político de Francia, la principal fuente de legitimidad externa del régimen zaireño. Ello viene ilustrado por la participación del Jefe de Estado en doce sesiones de la CCEAF frente sólo en cinco de la OUA, en el período considerado. El autor, encargado de cursos de la Universidad de Lubumbashi, sugiere la renuncia por dicha diplomacia a la mendicidad y caridad que sirven los intereses de potencia de Francia, para actuar en el sentido de las exigencias de su geopolítica, base de su propio poderío africano y mundial.